

La CGSP rejette le Pacte d'excellence

Le syndicat socialiste lance la charge contre la grande réforme de l'école. Si ses membres ne ferment pas la porte aux discussions, la grogne enfle du côté des enseignants. D'autres syndicats pourraient suivre le mouvement.

Ce doit être la grande réforme faite par et pour l'école. Le Pacte d'excellence, projet de rénovation de l'enseignement, doit désormais être avalisé par les acteurs qui ont participé à sa construction. Et c'est là que le bât blesse.

Alors que le Segec (les pouvoirs organisateurs de l'école catholique) a avalisé le projet, ça bloque à la CGSP-Enseignement. Un peu plus de 40 % des délégués régionaux ont décidé d'imposer un refus net au Pacte d'excellence. Et il s'en est fallu de peu pour que le syndicat re-

fuse de retourner à la table des négociations. Seule une courte majorité a accepté de continuer à discuter.

Selon Joseph Thonon, le président de la CGSP, les enseignants dénoncent d'abord le manque de clarté du document. « On ne leur dit rien sur les modalités, l'opérationnalisation, le phasage des mesures... C'est flou. »

En effet, le projet ne sera concrétisé par le gouvernement qu'une fois que les

syndicats auront donné leur feu vert.

Mais, pour le leader du syndicat, « *les difficiles conditions de travail qui sont celles des enseignants aujourd'hui ont aussi influencé les consultations que nous avons menées* ».

Par ailleurs, les questions d'emploi font peur au corps enseignant. La réforme prévoit en effet l'allongement d'un an du tronc commun. Une fois que le Pacte d'excellence sera mis en place, les élèves choisiront entre le général et le qualifiant à la fin de la 3^e secondaire, au lieu de la 2^e secondaire aujourd'hui. En toute logique, l'enseignement qualifiant sera réduit d'une année. « *Les enseignants s'inquiètent logiquement pour leur emploi*, explique Joseph Thonon. *Mais aussi du sort de leurs écoles.*

Avec le Pacte, certains établissements n'auront plus la taille critique. Ils vont disparaître, carrément ! »

La ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) doit désormais déminer le terrain. Le Pacte « *cherche à soutenir des options qui seraient peu fréquentées mais porteuses d'emplois* », plaide-t-elle. Car après le « non » de la CGSP, c'est la CSC et le SEL-Setca qui doivent donner leur avis, le 8 février. Et il est plausible que ces deux syndicats barreront également la route au texte.

Dans ce cas, pas moyen d'y échapper : il faudra se remettre à l'ouvrage, renégocier le texte et prendre le risque de bousculer les délicats équilibres obtenus pendant sa mise en œuvre. ■

La claque de la CGSP au Pacte

ENSEIGNEMENT Les affiliés du syndicat socialiste jugent le texte beaucoup trop flou

- Le Pacte d'excellence est massivement rejeté par les profs de la CGSP.
- Une courte majorité a décidé de retourner en négociation.

Rédigé par les syndicats, les pouvoirs organisateurs (PO) et les associations de parents, le Pacte d'excellence, rendu public fin novembre, est actuellement soumis aux affiliés des organisations précitées. Le Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique) a rendu sa sentence mi-janvier, c'est « oui, mais... ». La CGSP-enseignement a rendu le sien vendredi. À une courte majorité (un peu plus de 50 %), les délégués régionaux ont décidé de dire « non, mais... ». Pour les autres (un peu plus de 40 %...), c'était carrément « non » !

Que signifie ce « non mais » ? Que la CGSP acceptera le Pacte à la condition qu'il soit amendé.

Qu'est-ce qui a coïncé ? Le Pacte d'excellence, c'est un projet de rénovation de l'école, lourd d'une grosse centaine de propositions de réformes. Selon Joseph Thonon, le président de la CGSP, les enseignants dénoncent d'abord le manque de clarté du document. « On ne leur dit rien sur les modalités, l'opérationnalisation, le phasage des mesures... C'est flou. »

Épinglé aussi, et même surtout, l'emploi. Comme on le sait,

le tronc commun sera allongé d'un an, il se terminera en fin de 3^e secondaire au lieu de la 2^e secondaire. C'est en fin de 3^e secondaire que l'élève choisira entre le général et le qualifiant (technique/professionnel). Le

qualifiant sera donc réduit de 4 à 3 ans. « Les enseignants s'inquiètent logiquement pour leur emploi. Mais aussi du sort de leurs écoles, auxquelles ils sont attachés : avec le Pacte, certains établissements n'auront plus la taille critique. Ils vont disparaître, carrément ! »

Crainte pour l'emploi

Si l'on salue le projet de réduire l'envoi d'enfants vers le spécialisé, là aussi on craint des pertes d'emplois. Autre reproche : le Pacte ne pourra réellement modifier l'école que si la réforme initiale des enseignants est repensée. Or là, à ce propos, le texte est muet.

Bien sûr, pas mal d'éléments du Pacte sont salués, note Joseph Thonon : l'effort annoncé pour la remédiation, la réduction du redoublement, de l'inégalité scolaire, le renfort de l'encadrement en maternelle ou l'allongement du tronc commun.

Malgré tout, donc, c'est un non massif. « Je pense que, dans une certaine mesure, les conditions de travail qui sont celles des enseignants aujourd'hui - et elles sont difficiles... - ont influencé les consultations que nous avons menées auprès des enseignants. »

La CSC et le SEL-Setca livreront leur verdict le 8 février. Il est plausible qu'ils s'exprimeront dans le même sens que le syndicat socialiste. Dans ce cas, pas moyen d'y échapper : il faudra remettre à l'ouvrage, renégocier le texte avec PO et parents et prendre le risque de bousculer les délicats équilibres obtenus pendant la rédaction du texte, singulièrement entre les travailleurs de l'enseignement (représentés par les syndicats) et les employeurs (les PO). Marie-

Martine Schyns (CDH), ministre de l'Éducation, espérait un « oui » de l'ensemble des parties pour pouvoir se mettre à légiférer et exécuter le Pacte. Elle va devoir attendre. « Les syndicats disent qu'ils vont chercher une position commune qui viendra lorsque tous les avis seront connus, dit son porte-parole. C'est cette position commune que la ministre étudiera en priorité. » ■

PIERRE BOUILLON

RÉPLIQUE

La ministre défend son bébé

La missive commence par « Chers vous tous »... et s'adresse prioritairement aux enseignants frondeurs. À ceux, par exemple, qui viennent de lancer un groupe Facebook « Non au pacte d'excellence ». La ministre Marie-Martine Schyns y a pris la plume

pour démontrer « les nombreuses approximations et contre-vérités ». Extraits.

Redoublement. Pas « d'interdiction du redoublement, mais un objectif de réduction de 50 % d'ici 2030 tout en augmentant les résultats moyens des élèves dans les savoirs de base », explique-t-elle. En se montant moins exigeant ?

« Pas question, l'avis du conseil de classe restera fondamental. Le Pacte propose de détecter les difficultés plus rapidement et d'y répondre directement. »

Perte d'emplois. Un des points qui a fait balancer la CGSP vers le non, c'est la crainte pour l'emploi, particulièrement à l'occasion de

la réforme du qualifiant. « Il n'y aura pas, dans le qualifiant, de "pertes d'emplois monumentales chez les profs". Les sections non rentables "ne seront pas d'office fermées". Au contraire, le Pacte cherche à soutenir des options qui seraient peu fréquentées, mais porteuses d'emplois. Si des options sont supprimées, cela se fera dans un phasage précis qui permettra aux règles statutaires de réaffectation de s'appliquer harmonieusement. »

Horaires. « Il est faux d'affirmer que le régent devra prescrire 26 périodes/semaine et le licencié 24 périodes/semaine, sans augmentation de salaire, dit la ministre. Il est prévu au

contraire que les enseignants du secondaire prestero 20 périodes dans le degré supérieur et 22 dans le degré inférieur, auxquelles s'ajouteront 2 périodes de pratiques collaboratives. Si des heures supplémentaires sont effectuées, elles seront rémunérées. »

Les congés. Concernant la réforme du rythme scolaire, « le projet d'avis demande une étude de faisabilité approfondie afin de vérifier l'intérêt que cela représenterait du point de vue du rythme biologique des élèves. Rien n'est donc décidé ». De plus, dit Marie-Martine Schyns, « si deux semaines étaient ajoutées à la Toussaint et au Carnaval, elles ne devraient pas servir à des formations obligatoires. Le projet d'avis plaide bien pour un renforcement de la formation continue (...) mais une compensation salariale est envisagée pour un budget de 15 millions d'euros ». ■

E. B.